ART. 17 N° 2199

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 2199

présenté par M. Muller

ARTICLE 17

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence des mots :

« troisième cycle »

les mots:

« deuxième et troisième cycles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de la vaccination contre le papillomavirus est essentiel pour renforcer efficacement les mesures préventives en matière de santé. Faciliter l'accès à cette vaccination constitue une démarche particulièrement pertinente pour améliorer la santé globale de la population. Ainsi, cet amendement vise principalement à élargir le groupe de personnes éligibles à cette campagne, en incluant les étudiants en médecine de deuxième cycle, de la même manière que cela a été fait lors de la campagne de vaccination contre le COVID-19.